

# PROCES-VERBAL DE L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU CERCLE DES NAGEURS DE BERGERAC

LE 18 NOVEMBRE 2023 à 14 h 15

## ORDRE DU JOUR :

*Accueil des participants et émargements*

- \* **Approbation du Procès-verbal de l'AGO du 07 janvier 2023**
  - \* **Rapport moral et perspective**
  - \* **Bilan sportif de la saison précédente et perspective**
  - \* **Bilan financier et approbation des comptes**
  - \* **Questions diverses**
- Élection des nouveaux membres souhaitant intégrer le Conseil d'Administration, pour compléter l'équipe actuellement en place, conformément aux articles 9 et 10 des statuts en date du 20 mai 2019.



Les membres de l'association Cercle des Nageurs de Bergerac se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, salle Cyrano à BERGERAC, le samedi 18 novembre 2023 à 14 h 15, sur convocation adressée par courriel le 08 novembre 2023, dans les formes et délais conformément aux dispositions statutaires.

Pour rappel, cette Assemblée Générale Ordinaire intervient dans la mesure où le quorum défini par les statuts du club, n'a pas été atteint lors de la dernière Assemblée intervenue le 07 novembre 2023.

De sorte que conformément à l'article 13 des statuts en date du 20 mai 2019, cette nouvelle Assemblée Générale Ordinaire peut valablement se tenir, quelque soit le nombre de membres présents ou représentés.

Karine LESCURE exerce les fonctions de Secrétaire de séance, assistée de Sarah JOHNSTONE, en qualité de Secrétaire Adjointe.

Le Président, Philippe POUCKET ouvre la séance à 14 h 25.

Il précise que les 35 personnes présentes ou représentées à l'Assemblée, ont signé la feuille d'émargement, annexée au présent procès-verbal.

Il remercie toutes les personnes présentes et notamment Monsieur Laurent PASCAUD, Président du Conseil Départemental de la Dordogne (également licencié de notre Club).

Il remercie ensuite la Ville de Bergerac, la Communauté d'Agglomération du Bergeracois (CAB), le Conseil Départemental de la Dordogne et l'Agence National du Sport (ANS), pour leurs aides financières, le prêt de locaux et de matériel.

Il remercie enfin les sponsors du Club, tels que le Centre Leclerc La Cavaille, Maître PRUNILLE, le Crédit Agricole et Bureau Vallée.

## **I - APPROBATION DU PV AGO du 07 janvier 2023 :**

Celui-ci est adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

## **II - RAPPORT MORAL ET PERSPECTIVES :**

Le bilan moral et les perspectives sont annexés au présent procès-verbal.

Il est mis au vote les propositions des nouveaux tarifs pour 2024 / 2025

Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité :

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

## **III - BILAN FINANCIER ET APPROBATION DES COMPTES :**

Le compte de résultat et le prévisionnel sont annexés au présent procès-verbal.

Nathalie BARTHE, Trésorière du Club, rappelle que la période comptable s'entend du 1er septembre 2022 au 31 août 2023.

Les principaux postes « RECETTES / DEPENSES » ont été présentés.

Le compte de résultat au 31 août 2023 fait apparaître un déficit de 9 346,75 €.

Malgré tout, les finances du Club sont à ce jour saines.

Cette perte sera compensée par la trésorerie positive, dont nous disposons en ce début de saison.

Par ailleurs et comme cela a été dit dans le rapport moral, des actions sont mises en place, telles que le renouvellement du meeting Maîtres et la compétition en eau libre.

Certes ces manifestations ont des coûts importants, mais elles devraient générer cette année des recettes pour le Club et continuer à promouvoir sa notoriété.

Précision étant faite que le bilan du Meeting Maîtres s'est avéré positif pour environ 300 €

Cette année encore, il n'y aura qu'un seul stage pour nos juniors et jeunes, dont le coût devrait être prochainement annoncé.

Laurent PASCAUD rappelle qu'il faut valoriser le bénévolat en consultant le barème, ainsi que le prêt des lignes d'eau et des salles.

En l'absence de question, le bilan financier et l'approbation des comptes sont mis au vote.

Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité :

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

### **Prévisionnel pour la saison actuelle** : (ci-annexé)

Pour la période du 1er septembre 2023 au 31 août 2024, il est prévu un budget à l'équilibre.

Nathalie BARTHE en a présenté les principaux postes.

### Rappel :

\* la subvention bourse emploi octroyée actuellement et depuis plusieurs années, à hauteur de 19 000 €, permet de régler en partie les salaires et charges de Baptiste et Mélanie.

Le budget prévisionnel est mis au vote.

Il est adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

### III - **BILAN SPORTIF** : *pour la période de janvier à décembre*

Le bilan sportif est annexé au présent procès-verbal.

Philippe POUCKET rajoute que lors de la manifestation en eau libre « Les Boucles de Bergerac », Noé GIRAUD s'est qualifié pour la finale de la coupe de France à LISSAC S/ COUZE (19), sur le 1500 m.

En outre 2 benjamins partiront pour le Final Tour Benjamins à CHARTRES les 02 et 03 décembre 2023, pour tenter de se qualifier pour les France.

**1°) Catégorie jeunes (devient depuis le 1er janvier 2023 : catégorie Benjamins à 2 années d'âge) :**



2°) Catégorie juniors :



### **3°) Catégorie des Maîtres :**



Le bilan sportif est mis au vote et adopté à l'unanimité.

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

### **V - QUESTIONS DIVERSES :**

Un créneau supplémentaire pourrait être mis en place pour les adultes le vendredi entre 12 h et 13 h, mais il y n'y a aucun encadrant disponible pour l'instant.

Les nageurs du Club peuvent nager sur les créneaux publics, moyennant un paiement complémentaire.

Philippe précise cependant qu'en dehors des créneaux octroyés au CNB, les lignes sont occupées par les autres clubs.

Pour l'eau libre, il existe un calendrier FFN ; pour participer à ces compétitions et à défaut d'avoir une licence compétition, il faut un certificat médical spécifique à la distance.

Philippe indique n'avoir réceptionné aucune candidature pour l'intégration du Conseil d'Administration.

En l'absence de candidature spontanée, il n'y a aucun vote.

L'ordre du jour étant terminé, le Président clôture l'Assemblée Générale Ordinaire à 16 h 15.

Compte rendu établi le 03 décembre 2023.

Le Président  
Philippe POUCKET



La Secrétaire de séance  
Karine LESCURE

